

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 72 (1936)

Heft: 13

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

S. L. V. et S. P. R. — Le Comité central du S. L. V. fera ratifier à la prochaine assemblée des délégués, à Berne, la convention qui précisera les relations entre nos deux sociétés, convention que le Congrès de La Chaux-de-Fonds ratifiera aussi. Nos collègues alémaniques nous offrent aimablement de faire de cette convention le tirage d'un certain nombre d'exemplaires à notre intention, ce que nous acceptons très volontiers, en payant notre part des frais. Ces exemplaires seront envoyés aux membres du Comité central S. P. R.

Radio à la montagne. — Nous avons versé un subside de 20 fr. à cette œuvre.

Auberges de jeunesse. — M. Stroele a assisté, comme représentant de la S. P. R., à Olten, à la première assemblée du Cercle des amis des auberges de jeunesse. Constatons que dans la liste des sociétés et groupements affiliés à la S. B. I. comme membres collectifs passifs, le S. L. V. y figure mais non la S. P. R.

Commission pour le choix de lectures. — La situation financière de cette commission ne s'est pas améliorée, au contraire. Elle est si précaire que son avenir nous inquiète. Pour compenser les 1300 fr. de dépenses que nécessitent l'impression des fascicules, l'achat des livres et les frais généraux, ces derniers pourtant fort modestes, il est possible qu'elle ne pourra inscrire à l'actif que les 400 fr. qu'elle espère toucher de la Confédération. Vaud, comme Neuchâtel, ont supprimé leur subvention ; il est fort probable que Genève et Berne fassent de même... La S. P. R. ne peut laisser tomber cette institution. Il en sera discuté au Congrès de La Chaux-de-Fonds.

Comptes de la S. P. R. — Le trésorier Ch. Serex présente les comptes pour les années 1934 et 1935. Il les fera vérifier par les représentants de la S. P. N. et la S. P. J., et le *Bulletin* les publiera avant le Congrès.

Congrès S. P. R. — Les sections ont mis du temps à envoyer leurs rapports. Tout dernièrement encore, il n'eus en est parvenu un, qui ne sera certainement pas d'un grand secours au rapporteur général, à cause de ce retard regrettable. L'un d'eux, celui de l'Association des instituteurs catholiques du Jura, a paru en décembre dans le *Pays de Porrentruy* ; ce journal met à la disposition de nos collègues jurassiens, une partie de ses colonnes comme « Bulletin corporatif » de cette association.

Aucune proposition relative à la *Revision des statuts* n'a encore été déposée au Bureau.

Nous proposerons au Comité d'organisation du Congrès de monter une exposition relative à l'écriture dans nos écoles, afin de faire connaître les tentatives de réforme et les transformations introduites dans cette branche en Suisse allemande et à Genève.

Nous apprenons avec satisfaction que l'Etat de Vaud alloue un subside de 350 fr. pour notre congrès.

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE S. P. V.

Rectifications. — C'est le voeu *Cornaz* — et non *Rochat* —, qui a été retiré (p. 194, 9^e alinéa). En outre, lire, même page, 3^e alinéa, 11^e ligne : « M. Chevalley, correspondant vaudois du *Bulletin*, s'estimant visé.... ». *Réd.*

— M. *Chablocz*, lisant le compte rendu succinct de l'assemblée générale, s'étonne que n'y figure pas sa 2^e intervention (après la défense de M. Cheval-

ley), par laquelle il demandait que le débat portât sur les « idées » et non sur les « personnes ».

Dont acte.

Au surplus, cette relation n'est pas un sténogramme, et le procès-verbal complet sera lu à l'assemblée générale 1937 avant d'être adopté. L. Cz.

BUDGETS DÉFICITAIRES ET ÉCOLES PUBLIQUES

C'est de Montreux qu'il s'agit. Son soleil proverbial paraît avoir perdu tout son pouvoir d'attraction sur les touristes fortunés, et, en attendant le règne miraculeux des étoiles de l'écran, on y vit... d'espoir et de souvenirs.

Le budget pour 1936 a été équilibré en pratiquant des coupes sérieuses dans les divers postes, et, en particulier, plusieurs classes primaires se fermeront dès ce printemps.

Pour l'an prochain, mesures complémentaires : ce sont les classes enfantines qui disparaîtraient des Planches. On a peine à y croire : deux institutrices seraient remerciées, l'une après 25 ans d'enseignement, l'autre après 6 ans.

Ne nous frappons point : nous avons une loi primaire qui oblige une commune à ouvrir une classe enfantine, si les parents de 20 élèves de 5 et 6 ans le demandent ; à plus forte raison ne peut-on fermer celles qui existent, si les inscriptions sont suffisantes. La parole est donc aux parents, à Pro Familia, aux mamans qui savent ce qu'une école enfantine représente comme foyer de développement et d'activité dirigée pour leur enfant.

Une autre question à considérer : aux Planches, la classe enfantine catholique, donc confessionnelle, ne fait pas mine de vouloir fermer ses portes ; on vient même d'en ouvrir une à Tavel, donc sur le territoire du Châtelard — comme par hasard — car le vent des économies souffle aussi dans cette direction.

Chacun comprendra ; nous vivons à une époque où rien ne se perd, pas même l'occasion d'une petite avance aux dépens de ceux qui se laissent évincer sans réagir. Soyons tolérants, c'est entendu, et n'engageons pas une querelle vaine sur le terrain religieux. Cependant, si les fonds de propagande du Diocèse permettent de consacrer une somme importante à ouvrir une classe gardienne — on y prend les enfants dès l'âge de 4 ans — dans les circonstances difficiles de l'heure actuelle, à plus forte raison faut-il réinscrire au budget de 1937 les quelques milliers de francs nécessaires au maintien des classes publiques existantes, Montessori ou Fröbel, qui préparent les petits au programme régulier de nos primaires.

La parole est aux parents, avons-nous dit ; elle l'est bien plus encore aux autorités laïques et aux pasteurs de la paroisse. L. Cz.

COURS POST-SCOLAIRES ET COURS COMPLÉMENTAIRES

En 1924, alors que j'avais l'honneur d'être correspondant vaudois au *Bulletin* de la S. P. R., j'avais jugé utile d'ouvrir un débat sur les « Cours complémentaires ». Du 5 janvier au 15 mars de nombreuses correspondances parvinrent à notre journal corporatif prouvant l'intérêt que les instituteurs attachent à l'éducation des jeunes au sortir de l'école.

Il me semble intéressant de rappeler aujourd'hui les conclusions que j'avais pu tirer, à la suite des nombreuses voix qui s'étaient fait entendre alors :

1. Transformation dans le sens de l'orientation professionnelle.
2. Grande souplesse dans l'organisation des cours.

3. Collaboration avec les cours professionnels et commerciaux.
4. Obligation dictée par l'âge et non par la capacité.
5. Suppression de l'ingérence militaire.
6. Les cours ne seraient pas accessibles aux Confédérés d'autres langues.
7. Liberté du samedi après-midi pour les enseignants.
8. Nécessité d'un enseignement post-scolaire.

Sur ces huit conclusions, qui étaient l'émanation des vœux des instituteurs il y a 12 ans, je constate, non sans plaisir, que six ont été réalisées à Vevey cet hiver. Il n'a pas été possible de tenir compte de la première et de la sixième.

Nous venons de terminer les cours post-scolaires de l'hiver 1935-36 et je pense intéresser les collègues « chargés de cours » en leur communiquant ce qui a été fait à Vevey puisqu'une grande liberté avait été laissée aux organisateurs et que ces cours se sont donnés de façons bien diverses selon les communes.

En toute objectivité, nous devons reconnaître que les cours post-scolaires, tels qu'ils furent organisés sous l'intelligente direction de M. le directeur Hurlimann, réalisent un progrès considérable sur les anciens cours complémentaires.

Le programme varié et éclectique a plu aux élèves. L'abandon du système de répétition des connaissances primaires a été heureux. Les causeries et entretiens oraux ont rencontré plus de faveur que les exercices écrits de rédaction ou d'arithmétique.

Les conférences qui ont terminé chacun de nos cours ont été appréciées à leur juste valeur. Les élèves ont été flattés de l'intérêt que MM. les médecins, ingénieurs, professeurs, instituteurs primaires supérieurs leur portaient en leur consacrant chaque mercredi le fruit d'un sérieux travail ou le résultat d'expériences vécues.

Ces nombreuses conférences ont bien allégé la tâche du maître titulaire qui se rend compte que c'est un maximum à ne pas dépasser que de charger le même maître de tenir en haleine deux heures de suite des élèves si attentifs et si bien disposés qu'ils soient. Le maître a vivement apprécié la suppression des cours du samedi après-midi et il enregistre cet allègement avec satisfaction.

Il y aurait lieu de prévoir un programme spécial pour les Confédérés de langue allemande.

Notons toutefois que ces cours, qui demandent une sérieuse préparation, devraient continuer à être indemnisés au même titre que les cours commerciaux ou professionnels. Ils ne devraient pas non plus être compensés par une diminution du nombre d'heures de la classe primaire du titulaire.

Le maître se rend compte de l'importance et de l'utilité qu'il y a à s'occuper de nos jeunes gens depuis la sortie de l'école primaire et, dans des conditions analogues, à celles énoncées ci-dessus, il se consacrera avec plaisir à la préparation civique du futur citoyen.

F. CHABLOZ.

GENÈVE

CAISSE MALADIE ET INVALIDITÉ DES INSTITUTEURS GENEVOIS

RAPPORT DU PRÉSIDENT

présenté à l'assemblée générale du 26 mars 1936 pour l'exercice 1935.

Messieurs et chers collègues,

C'est avec une véritable satisfaction que votre président, en vous présentant son rapport sur le douzième exercice de la Caisse-maladie, constate l'excellente

situation de notre société en des temps difficiles, alors que tant d'autres institutions se trouvent dans des conditions critiques.

Cet état de chose est d'autant plus réjouissant que l'activité de notre caisse a été importante cette année, puisque 59 sociétaires (c'est-à-dire près du 50 % de notre effectif) ont eu recours à ses prestations. Constatant une fois de plus combien notre association est utile et rend des services appréciés à un grand nombre de membres, je veux rendre un juste hommage aux collègues qui, en 1924, ont pris l'initiative de créer notre société de secours mutuels, faisant preuve ainsi d'une judicieuse prévoyance et d'un excellent esprit d'entraide.

L'examen des comptes de l'exercice 1935, qui ont été établis par notre dévoué trésorier, M. Ed. Martin et qui ont paru dans le *Bulletin corporatif* du 21 mars, nous montre que notre capital a augmenté de 2445 fr. 85 et atteint à ce jour la somme de 30 081 fr. 20. Certes, une société comme la nôtre, ne doit pas avoir comme but de thésauriser ; l'existence d'un fonds de réserve permet cependant d'envisager l'avenir avec confiance et incline votre comité à se montrer le plus large possible dans les cas qui lui sont soumis.

C'est ainsi que, dans sa séance du 4 décembre dernier, il a pris une décision qui, j'en suis persuadé, recevra votre adhésion, et qui pourra venir en aide à nombre de nos assurés. En effet, dans certains cas connus du comité, le sociétaire pourra se faire traiter par un praticien diplômé et autorisé par le Conseil d'Etat aux mêmes conditions que par un médecin.

Comme je l'avais laissé prévoir dans mon dernier rapport, les subventions ont été diminuées ; la subvention cantonale notamment a passé de 1098 fr. 50 à 222 fr. Les frais de pharmacie et ceux de massage et radiographie ont été sensiblement supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

Notre effectif a passé de 121 à 123 membres, soit 111 sociétaires en activité et 12 pensionnés. Je suis heureux de souhaiter ici une cordiale bienvenue à deux nouveaux collègues : M. Marius Soldini et Marcel Léoni.

Au cours de l'exercice 1935, il a été établi 74 feuilles de maladie entièrement réglées. Les secours accordés représentent 1377 journées de maladie dont le coût est maintenu à 3 fr.

L'indice de morbidité est sensiblement le même que l'an dernier.

Notre dépôt d'épargne étant assez élevé, le comité a décidé d'investir 5000 fr. en un nouveau certificat de dépôt à la Caisse hypothécaire de Genève à 4 % pour trois ans. Je ne veux pas terminer ce bref rapport annuel, sans remercier sincèrement mes collègues du comité pour leur bonne collaboration ; nous apprécions tout spécialement l'activité de notre trésorier, M. Ed. Martin, qui accomplit sa tâche avec la plus grande ponctualité et le plus grand dévouement. Il est le principal artisan de la réussite de notre gestion.

Qu'il en soit chaleureusement remercié.

Genève, le 26 mars 1936.

Le président : Ad. LAGIER.

NEUCHATEL

UNE STATISTIQUE

De tous les serviteurs de l'Etat, ce sont les membres du corps enseignant primaire des localités les plus importantes de notre canton, qui ont été le plus atteints par les réductions de traitements. Bon nombre d'entre eux ont vu disparaître tout ou partie de leurs gains accessoires auxquels les décrets de novembre 1932 ont porté le coup de grâce. Les suppléments communaux qui

constituent en fait une indemnité de résidence sont en danger ; le député Joly, qui nous a déjà donné tant de preuves de sollicitude, les exècre ; il en a demandé la disparition. Nous avons appris que les autorités de Neuchâtel préparent, pour l'an prochain, de nouvelles normes de traitements communaux qui entameront, à coup sûr, les suppléments locaux.

Pour avoir des données précises sur la question, le Comité central a fait une enquête parmi les collègues de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, c'est-à-dire des trois seules localités où survit la haute-paie communale et dans lesquelles les pertes sur gains accessoires ont été le plus importantes.

A cet effet, un questionnaire a été remis à chaque intéressé qui devait établir :

a) le traitement basé sur l'échelle de 1921 ;

b) le traitement de 1936 basé sur les réductions projetées par le Conseil d'Etat ;

c) la différence entre ces deux traitements ;

d) la perte sur les gains accessoires ;

e) la perte totale et le taux correspondant.

L'enquête s'est étendue à 180 cas dont le dépouillement est résumé dans le tableau ci-dessous où nous donnons :

1^o le nombre de cas examinés ;

2^o le nombre des titulaires qui ont atteint le traitement maximum ;

3^o le nombre de ceux qui sont au-dessous de ce maximum (*— max.*) ;

4^o le montant global des réductions, gains accessoires et suppléments communaux compris. Il a été tenu compte, cela va de soi, des défalcations prévues par le projet du 11 décembre 1935, pour fixer le montant des traitements de 1936 ;

5^o le taux de réduction.

| Localités | Cas | Instituteurs et maîtres spéciaux | | Institutrices et maîtresses spéciales | | Réduction totale sur traitements et accessoires | Réduction totale moyenne % |
|------------------|-----|--|-------|---|-------|--|-------------------------------------|
| | | maxim. | —max. | max. | —max. | | |
| Neuchâtel . . . | 19 | 13 | 6 | — | — | 22 712 | 14.17 |
| » . . . | 30 | — | — | 17 | 13 | 25 062 | 15.21 |
| Le Locle . . . | 14 | 9 | 5 | — | — | 24 426 | 20.69 |
| » . . . | 26 | — | — | 18 | 8 | 22 078 | 17.51 |
| Chaux-de-Fonds . | 29 | 19 | 10 | — | — | 46 156 | 19.31 |
| » . . . | 62 | — | — | 41 | 21 | 57 559 | 17.09 |
| Total. . . | 180 | 41 | 21 | 76 | 42 | 197 993 | 17.33 |

L'examen de ce tableau fait constater que 117 titulaires, soit le 65 % sont au maximum du traitement qui est atteint dès la vingtième année de service d'après l'échelle de 1921. Ils sont frappés de la plus forte réduction puisque, à la diminution sur le traitement initial, il faut ajouter un abattement de 240 fr. sur la haute-paie pour les instituteurs comme pour les institutrices. Parmi ces dernières, ce sont les Locloises qui ont le malheur d'être au premier rang avec le taux de 17,51 % ; leurs collègues masculins détiennent également le record avec 20,69 % de moyenne. Cela tient surtout aux gains accessoires qui étaient plus importants dans cette localité que dans les autres. Ils comportent principalement les cours de travaux manuels et les leçons données dans d'autres établissements scolaires : technicum, école secondaire, progymnase, etc.

Les réductions qui ne manqueront pas de frapper les suppléments communaux n'étant pas encore connues, il n'en a pas été tenu compte ; mais lorsqu'elles entreront en jeu, il faudra éléver de plusieurs unités les taux déjà élevés qui figurent à notre tableau. Le député Julien Girard qui, on s'en souvient, désirait renchérir sur les propositions du Conseil d'Etat aura ainsi obtenu une très large satisfaction en ce qui concerne le corps enseignant des villes. Pour un certain nombre de victimes la taille sera d'environ 35 %. Dans un article paru le 27 février, un correspondant de *L'Effort*, journal chaux-de-fonnier, déclarait qu'il aurait été logique d'appliquer le taux ci-dessus aux réductions. Voilà donc encore un citoyen qui pourra se déclarer satisfait du gouvernement. Tout porte à croire que le citoyen en question qui signe son article *H. M.*, doit être le trop fameux agriculteur Meylan des Ponts-de-Martel, l'un des plus farouches meneurs de l'action référendaire lancée en 1921 contre les nouveaux traitements. Depuis lors, cet écœurant personnage a cherché à renouveler, plusieurs fois, la tentative qui a avorté en 1921. Il faut dire que ce pauvre maniaque poursuit les fonctionnaires d'une haine féroce ; il élève des oies, me dit-on ; aussi ne serais-je pas surpris que ces animaux l'inspirent chaque fois qu'il s'avise de parler de nous. Ses derniers propos en sont la preuve. En voulez-vous un échantillon ? Voici : *Les membres du corps enseignant passent quelques heures dans des classes où leur travail, payé à raison de 5, 6, 7, 8 et 9 francs l'heure, ne leur a pas coûté la fourniture d'un seul livre, cahier, papier ou encre.* Avouez qu'un sorcier zoulou ne raisonnerait pas plus mal. Tout le reste est à l'avenant et je vous le servirai prochainement. On ajoutera ainsi une page récréative à celle que je viens de lire dans la chronique vaudoise, à propos d'un questionnaire médical dont Molière aurait certainement tiré un chef-d'œuvre.

Revenant à notre enquête, je crois utile de relever encore les taux extrêmes entre lesquels se tiennent les réductions globales pour chacun des six groupes figurant sur notre tableau. A cette statistique, j'ajoute un état des pertes sur les gains accessoires. On verra ainsi ce qu'a coûté à plusieurs d'entre nous la guerre à outrance faite par le Département de l'Instruction publique contre tout gain officiel greffé sur le traitement légal.

| Localités | Cas | <i>Limites des taux de réduction</i> | | | | <i>Réductions totales sur accessoires officiels</i> |
|------------|-----|--------------------------------------|----------------------|----------------|-----------------|---|
| | | <i>Instituteurs</i> | <i>Institutrices</i> | <i>maximum</i> | <i>—maximum</i> | |
| Neuchâtel | 19 | 13-21 | 9-17,20 | — | — | 2 841 |
| " | 30 | — | — | 14,89-20,10 | 11,21-18,37 | 1 020 |
| Le Locle | 14 | 13,80-35 | 12,26-21 | — | — | 9 272 |
| " | 26 | — | — | 13,20-30.— | 13,80-30.— | 1 760 |
| Ch.-de-Fds | 29 | 14,20-25 | 9,98-28 | — | — | 14 976 |
| " | 62 | — | — | 14,75-28.— | 9,49-20,30 | 4 498 |
| | | | Total | | | 34 367 |

Les réductions varient donc entre 9 et 35 % pour les instituteurs ; entre 9,49 et 30 % pour les institutrices. Pour être complète, notre enquête aurait dû être faite encore dans quelques localités qui, en dehors des grands centres, offraient des avantages accessoires aux membres du corps enseignant. Ce complément qui n'aurait pas modifié beaucoup la physionomie de nos résultats a été laissé de côté.

En dehors de ces gains accessoires de caractère officiel, il en existe d'autres d'ordre privé, directions de chœur, agences, par exemple, qui sont tout autant menacés. Nul n'ignore que le groupe politique des Jeunes Radicaux est en train de faire une chasse impitoyable au cumul des gains dont les effets se sont déjà fait ressentir parmi nous. Je note à ce propos que le Département de l'Instruction publique est intervenu auprès des commissions scolaires, leur rappelant que l'exercice d'une occupation accessoire est subordonné à une autorisation et leur demandant à être mis au courant des décisions prises.

J.-Ed. M.

INFORMATIONS CHEZ NOS VOISINS

Thurgovie. — Pour lutter contre la pléthora d'instituteurs, le gouvernement thurgovien s'apprête à prendre des mesures énergiques. Un communiqué officiel à la presse annonce que ce printemps, et aussi longtemps que les circonstances l'exigeront, il ne sera admis à l'Ecole normale de Kreuzlingen qu'un nombre fort restreint d'élèves ; pour les institutrices, ce nombre ne dépassera pas 4. Les 20 instituteurs qui seront diplômés ce printemps n'ont aucune chance de trouver place prochainement. L'Etat n'a aucun intérêt à former plus d'instituteurs qu'il n'en faut et le corps enseignant ne saurait s'opposer à ces mesures restrictives qui sont dans son intérêt même ; elles permettront d'être plus sévère dans le choix des candidats à l'enseignement.

Glaris. — Le canton de Glaris compte actuellement 139 membres du corps enseignant, à savoir : 103 maîtres primaires, 17 maîtres secondaires, 11 maîtres de collèges communaux et 8 maîtres spéciaux. Glaris est le seul canton ne comptant aucune institutrice primaire, quoique la loi prévoie que les 4 premières classes puissent être dirigées par des maîtresses. Il n'y a qu'une institutrice à l'Ecole supérieure des jeunes filles. Le tiers (48) de ce personnel enseignant provient d'autres cantons. Au début de l'année, un nouveau règlement est entré en vigueur concernant les maîtres primaires. Dorénavant, pour enseigner dans une école publique, tout instituteur doit être porteur d'un brevet de capacité délivré par le Conseil d'Etat à la suite d'un examen spécial. Le porteur d'un brevet d'un autre canton pourra être exempté de cet examen, il recevra alors une autorisation d'enseigner provisoire. Précédemment, après une année d'enseignement, cette autorisation devenait définitive.

Uri. — La Direction générale des C.F.F. vient d'aviser les autorités d'Erstfeld de la fermeture, au printemps 1938, de l'Ecole secondaire qu'ils entretiennent dans cette localité ; aucune admission ne sera plus acceptée ce printemps déjà. Une commission étudie la possibilité de maintenir cette école aux frais de la commune d'Erstfeld, avec subvention des C. F. F.

(D'après la *Schw. Lehrerzeitung*.)

VOYAGE EN CORSE

Nous attirons l'attention des membres du corps enseignant sur l'annonce parue dans l'*Educateur* du 14 mars. Il s'agit d'un voyage en Corse du 10 au 19 avril. Tous renseignements peuvent être demandés à *M. Gerber, institutrice, Gare 14, Le Locle*, ou au *Bureau international de voyages « Visa », arcades de la Gare, Fribourg*.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

LE COIN DU FRANÇAIS

Un correspondant de l'*Educateur*¹ a relevé fort à propos ce qu'il y a de tendancieux et d'injuste dans les doléances d'un journaliste sur le « massacre » de la langue française auquel se livrent comme à plaisir les rédacteurs sportifs, les agences télégraphiques, les traducteurs, et les journalistes eux-mêmes. Mais le plus coupable dans cette œuvre de mutilation et d'abâtardissement serait, au dire de notre critique, l'école, avec ses programmes mal équilibrés, et ses méthodes où l'ignorance le dispute à la négligence. Naturellement ! Parce que l'école prend l'enfant un certain nombre d'heures chaque jour, tout ce qui pèche dans le domaine de l'éducation, tout ce qui laisse à désirer dans la tenue et la conduite des jeunes, aussi bien que les déficits que l'on peut constater abondamment dans la culture générale du peuple, tout cela doit être compté au passif de cette institution. L'école primaire, surtout, puisque c'est elle qui a le privilège et la lourde tâche d'instruire et d'éduquer les masses. Et si de nombreuses unités de ces dites masses se révèlent trop souvent mal éduquées, et encore passablement ignorantes, c'est la faute « à l'école ». Haro sur le baudet ! Il n'y a plus qu'à baisser la tête, en remuant, pour toute protestation, ses oreilles d'âne ; et à se laisser rouer de coups, selon le bon plaisir, ou l'humeur du moment, de ses maîtres et seigneurs. Car le baudet dont il s'agit est un bien commun dont chacun peut profiter sans lui marquer beaucoup de reconnaissance, et sur le dos duquel chaque plaisantin peut s'escrimer, pour montrer son adresse ou amuser la galerie.

Que l'on s'attaque aux programmes scolaires « qui attribuent à la connaissance de la langue une importance dérisoire », passe encore. Bien que les maîtres puissent répondre que l'on parle français dans toutes les leçons, et non pas seulement au cours des exercices de grammaire. Nous dirions même qu'un bon apprentissage de la langue maternelle ne peut se faire que dans la collaboration de toutes les disciplines inscrites au programme. C'est l'évidence même. Pauvre enseignement du français que celui qui se confinerait dans les cases étroites et clairsemées, qui sont étiquetées de ce mot dans nos « tableaux de leçons ». Tandis que toutes les activités scolaires peuvent, et doivent servir à l'enrichissement de la langue

¹ N° du 14 mars.

et à son perfectionnement, par un entraînement régulier et automatique, sans parlottage fastidieux comme sans pédantisme stérilisant. Le principe des « centres d'intérêt » s'adapte parfaitement à cette collaboration de tous les facteurs, à la condition que les matériaux de la langue soient amassés et mis en œuvre en même temps que le développement des observations et des idées. Donc la place plus ou moins large que l'enseignement du français occupe à l'horaire hebdomadaire est en fait moins déterminante qu'on ne le suppose. Cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas quelques transformations à opérer sur ce point.

Mais ce qui dépasse la mesure de la critique loyale, ce sont des adjurations dans le goût de celle-ci : « Est-ce par patriotisme que nos écoles nomment *tâches* ce qui est *devoirs*, chiffre ce qui est une *note*, (etc.). Ah ! qui desserrera cet effroyable garrot de négligences et de gaucheries qui jugule nos enfants ? C'est nous qui soulignons cette dernière phrase. Un « effroyable garrot », voilà, paraît-il, à quoi se réduit notre effort pour faire comprendre et aimer toujours un peu mieux notre belle langue française.

Les exemples donnés par notre critique pour justifier l'épithète d'*effroyable garrot de négligences et de gaucheries* ne nous apparaissent pas parfaitement adéquats. Il y a entre la cause, assez anodine en somme, et l'effet énorme que l'on en tire, un écart qui dépasse quelque peu les licences que peut se permettre la métaphore. Mais nous n'avons pas à faire la leçon à un écrivain délicat, et généralement très maître de sa plume. Aussi, nous rabattrons-nous sur l'un des deux exemples présentés, qui est parfaitement du domaine de l'école. *Est-ce par patriotisme que nos écoles nomment tâches, ce qui est devoirs ?.... chiffre, ce qui est une note ?* Je ne sais pas dans quelle région de notre bon pays de Vaud les maîtres attribuent des chiffres à leurs élèves pour récompenser, ou sanctionner, leur conduite et leur travail. Ce ne doit pas être à la campagne.

Alors, je passe à l'autre exemple. En effet, l'expression : *préparer ses tâches, faire, ou ne pas faire, ses tâches*, est d'un emploi général parmi la gent écolière, chez les parents et même chez les maîtres.

— *Veux-tu venir faire tes tâches, tout de suite !* crie une maman à son gamin qui joue aux billes sur la place.

On a des *cahiers de tâches*, dans lesquels on transcrit spécialement les devoirs exécutés à domicile, devoirs inscrits, tout comme les préparations orales, dans un *carnet de tâches*.

Examinons ce cas d'un peu plus près et voyons s'il mérite vraiment de prendre rang parmi les maillons du garrot, — ou de la garrotte, — destiné à juguler des écoliers assoiffés d'atticisme, comme l'on sait. Ouvrons notre dictionnaire, l'ultime ressource des pauvres maîtres d'école, et tâchons de nous orienter entre ce *seau d'eau* et cette *botte de foin* posés comme pièges par le philosophe au plus célèbre de tous les ânes, passés, présents et futurs.

Tâches ou.... devoirs ? — Devoirs ou.... tâches ?.... Entre les deux, mon cœur balance et ma raison reste flottante, comme l'était la décision de l'âne de Buridan.

Devoir ?.... terme d'une portée infiniment vaste et qui comprend « tout ce qui se doit au nom de la raison, de la morale, de la loi et de la bienséance » (dictionnaire). Qui comprend même des obligations moins indispensables, ainsi « le devoir, pour une femme, d'être jolie », et certaines marques de politesse qui frisent l'hypocrisie. Par acception très particulière, ce terme ubiquiste désigne aussi « les travaux, les exercices, les compositions » que l'on donne à faire aux écoliers en dehors des heures de classe. A proprement parler, ce sont des *devoirs scolaires* et, dans la bonne règle, le substantif devrait, ici, être toujours accompagné du qualificatif de précision ; car il est cent autres devoirs auxquels un enfant est astreint à côté de ses préparations de classe.

En résumé, le *devoir* est un monde, dont on ne parvient ni à faire le tour, ni à dissocier nettement les éléments.

Tandis que le mot *tâche* comporte une nuance bien marquée de limitation, « ouvrage marqué d'avance, pour être fait dans un temps déterminé et à de certaines conditions », dit le dictionnaire. Eh mais ! n'est-ce pas précisément la caractéristique des devoirs scolaires : une tâche délimitée, calculée par rapport aux possibilités d'une journée ? Et le fait de transposer le terme au pluriel pour désigner les devoirs scolaires, constituerait-il un crime de lèse-grammaire ?

Un maître d'école.

CORRESPONDANCE

Lausanne, le 21 mars 1936.

Monsieur le rédacteur,

Je fais appel à votre courtoisie et j'invoque le droit de réponse pour vous prier d'insérer les lignes suivantes :

« Dans les colonnes de l'*Educateur*, page 202, un M. F. Tissot, qui juge suffisante l'importance attribuée à l'enseignement du français par les programmes de nos écoles, veut bien nous ménager quelques épithètes de sa façon. Il nous traite de journaliste « ignorant », parce que nous signalons les maux dont souffre

le français. Libre à M. Tissot de nous administrer des preuves de son délicieux caractère ! Libre encore à M. Tissot de penser que les journalistes de ce temps ne sont pas au bénéfice d'une préparation et d'études approfondies !

Mais là où nous nous rebiffons, c'est lorsque M. Tissot tente d'étayer sa thèse en citant les incorrections grammaticales et syntaxiques d'un collaborateur du *Journal de Genève*. Il va sans dire que ce journaliste a tort de mal écrire. Mais en quoi, de grâce, ses péchés me condamnent-ils ? Je n'aurais pas l'outrecuidance de juger tous les autres éducateurs malhonnêtes et discourtois parce que M. Tissot nous laisse entendre qu'il est mal embouché !

Un collaborateur de journal cacographe, cela n'implique pas que tous les journalistes soient cacographes. Au surplus, si M. Tissot voulait bien nous lire attentivement, il aurait constaté qu'un de nos articles déplorait les conditions dans lesquelles, trop hâtivement, doit s'élaborer un journal quotidien. Mais, M. Tissot préfère recourir aux critiques faciles. Il insulte ses contradicteurs. Le procédé, c'est l'homme ! » Jean NICOLIER, rédacteur à la *Gazette*.

COMMENT ÉVEILLER LES SENTIMENTS ÉTHIQUES CHEZ L'ENFANT

Nous n'avons pas l'intention, dans ces quelques lignes, d'aborder la question dans son ensemble. Elle est beaucoup trop complexe et délicate pour être examinée aussi brièvement. Nous aimerions simplement attirer l'attention des lecteurs de cette revue sur l'occasion que présente actuellement la vente de cartes de Pro Infirmis pour éveiller chez l'enfant à l'égard des infirmes et des anormaux cette sympathie active et généreuse que nous voudrions voir chez tous les adultes.

Chaque enfant sait ce que c'est qu'un aveugle, un sourd, un sourd-muet, un estropié. Mais il n'en connaît guère que la définition. Il n'a pas cherché à se rendre compte des souffrances et des privations des infirmes. Or, qu'y a-t-il de plus propre à faire réfléchir un enfant que d'attirer son attention sur le bonheur qu'il a d'entendre, de voir, de se mouvoir, alors que d'autres en sont privés.

Il sera sans doute plus difficile de l'intéresser aux anomalies qui ne sont pas d'ordre physique : épilepsie, arriération mentale, psychopathie. Mais il a peut-être dans son entourage des personnes qui sont atteintes de ces infirmités de l'intelligence ou du système nerveux et par lesquelles on pourra l'amener à considérer à nouveau quel grand privilège c'est d'avoir une tête bien équilibrée et combien il est désirable que ces dons merveilleux de la nature ne soient pas dilapidés.

La vente de cartes de Pro Infirmis permet en outre d'insister sur le côté positif de la question, en montrant comment on vient en aide aux infirmes, comment les sourds lisent sur les lèvres, comment les sourds-muets apprennent à parler, comment les aveugles lisent l'écriture Braille et quels merveilleux résultats la chirurgie obtient avec les estropiés, sans parler des services que rendent des appareils toujours plus perfectionnés.

Amené ainsi à considérer tout ce qu'on peut et ce qu'on doit faire pour les infirmes, l'enfant sentira confusément le besoin de faire lui aussi quelque chose pour eux et si tous n'ont pas dans leurs connaissances des déshérités auxquels ils pourraient s'intéresser, tous peuvent se dire qu'en économisant quelques petits sous, ils pourront aider à des enfants que la vie a privés de bien des jouissances.

Nous aimions signaler pour terminer que les éducateurs peuvent trouver dans la littérature bien des ouvrages décrivant la vie d'infirme ou d'anormaux et dont ils peuvent utilement tirer parti pour leurs leçons. Nous en citons ci-dessous quelques-uns à titre indicatif :

Victor Hugo : *Notre-Dame de Paris*. *Alphonse Daudet* : *Le petit Chose*. *Tolstoï* : *Ivan le Fou*. *Dostoiewski* : *L'idiot*. *Beethoven* : *Lettres*. *Hélène Keller* (aveugle et sourde) : *Mon univers*, Paris 1914. *Arnould* : *Ame en prison*. *Marcel André* : *L'âme d'un poète aveugle et sourd*, Nîmes. *M. Constant* : *La bêtise* (roman sur les arriérés), Bruxelles, 1925. *Dickens* : *Vie et aventures de Nicolas Nickleby* ; *Barnaby Rudge* ; *David Copperfield* (*Dick*). *E. Demiéville-Bellon* : *Histoire d'une aveugle*, Fontaines, 1918. *Henri Gaillard* (sourd-muet) : *La luxure salvatrice*, Paris, 1926. *Marie Lenéru* (dure d'oreille) : *Journal*, Paris, Grès, 1921. *Georges Lenôtre* : *L'impénétrable secret du sourd-muet mort et vivant*, Paris, Perrin, 1929, 12 pages. *Sœur Marion* : *Madeleine ou victorieuse*, Delachaux et Niestlé, 1919. *Dr Charles Nicolle* (sourd) : *La Narquoise* (histoire de corsaires) ; *Marmouze* (féeerie) ; *Menus plaisirs de l'ennui*. *Cormine Rocheleau* (aveugle) : *Hors de la prison*. *Selma Lagerlöf* : *Trolle und Menschen* ; *Die kleine Samariterin*. *C.-F. Meyer* : *Die Leiden eines Knaben*. *Gottfried Keller* : *Die Geschichte vom Meretlein* ; *Der Narr auf Manegg*. *G. Fundinger* : *Stieftkinder des Schicksals*. *C.-H. Unthan* : *Das Pediscript*.

Une petite brochure illustrée, relatant pour chaque infirmité ou anomalie des exemples des résultats qu'on a pu obtenir par une assistance appropriée, sera envoyée gratuitement par le secrétariat général de Pro Infirmis, Zurich, Kantonsschulstrasse 1, à tous ceux qui lui en feront la demande.

H. T.

INFORMATIONS

NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS D'ÉDUCATION POUR LA FORMATION DES CHEFS EN ALLEMAGNE

Le « Zentralinstitut für Erziehung und Unterricht », de Berlin, communique le programme et les buts des nouveaux établissements d'éducation nationale-politique. Le but de ces internats est de créer une nouvelle tradition pédagogique et une tradition pour les « chefs », dans un besoin d'unification du peuple allemand fortement ressenti depuis la révolution de 1933. La formation donnée aux élèves est en fonction de l'attitude nationale-socialiste : ils doivent chercher à s'assimiler, pour le service de l'Etat et pour la lutte en faveur du national-socialisme, un certain savoir et pouvoir.

Les moyens d'éducation sont surtout *l'enseignement dans un esprit scientifique*, *la vie dans la communauté de l'internat* et *le service pratique*. L'enseignement a pour principe de charger les programmes aussi peu que possible, de donner des aperçus clairs, suivant une méthode très rigoureuse. Les buts éducatifs de *la vie à l'internat* sont la camaraderie, l'ordre et la discipline. Le *service pratique* vise, non pas comme l'ancienne école l'a souvent fait, à habituer les élèves à rester tranquilles, mais à les accoutumer à se mouvoir rapidement et énergiquement. Outre les exercices de plein air, on fait de l'escrime, de l'équitation, du canotage, de la navigation à voile, de la natation, du vol à voile, de l'automobile et de la motocyclette, et tout genre de gymnastique et de sport.

Les éducateurs doivent réunir trois qualités : une formation nationale-

socialiste et scientifique, des capacités pour les exercices en plein air, et un vif goût inné pour l'éducation de la jeunesse.

Les élèves ne sont pas choisis d'après la situation pécuniaire ou professionnelle des parents, mais en vertu de leurs capacités personnelles ; en plus de l'examen d'admission, ils doivent subir avec succès un stage d'essai. Des élèves étrangers peuvent être admis.

Bien que ces établissements soient destinés à créer les futurs chefs du peuple, les jeunes gens n'y reçoivent pas l'assurance de devenir des chefs, ceux-ci ne pouvant se révéler que devant les tâches pratiques.

Les programmes des établissements nationaux-politiques ressemblent à ceux de la *Deutsche Oberschule*. En général, on y enseigne l'anglais à partir de la première année (*Sexta*) et le latin à partir de la quatrième (*Untertertia*), éventuellement d'autres langues étrangères au degré supérieur. Comme ces établissements se sont en partie développés dans des écoles existant antérieurement, il n'a pas encore été élaboré de programme unique, ce qui facilite actuellement le passage d'autres écoles aux établissements nationaux-politiques. Deux des établissements ont le caractère d'un *gymnase* classique. Plusieurs autres ont des sections d'*Aufbauschule* (de 6 années au lieu de 9), admettant des élèves particulièrement doués des écoles primaires ou des garçons ayant fait leurs preuves pendant « l'année à la campagne ».

Les nouveaux établissements sont soumis directement au ministre des Sciences, de l'Instruction et de l'Education populaires du Reich, en personne. L'écolage mensuel varie selon les capacités financières des parents (de RM. 0 à 150 ; moyenne RM. 50 à 60). On se propose d'organiser l'orientation et l'aide professionnelles pour les bacheliers bien doués sortant de ces établissements, en vue de mettre chacun à la place où ses capacités propres peuvent le mieux servir l'Etat. Conscients des lourdes tâches qui les attendent, les élèves des établissements nationaux-politiques savent qu'ils sont appelés non pas à *devenir* mais à *accomplir* quelque chose. Leurs dagues portent la devise de Moltke : « Mehr sein als scheinen » (être plutôt que paraître).

(Communiqué par le *Bureau international d'éducation*.)

PRATIQUE LA CALLIGRAPHIE ET LE DESSIN

(7^e leçon sur les capitales).

L'écriture ornée.

Pour les écritœux soignés, les lettres nues paraissent un peu vides. Il est facile de les orner en les peignant, en les remplissant de hachures ou de points exécutés avec une plume Redis dont le numéro dépendra de la grandeur des lettres.

Les fig. 1 à 8 montrent quelques exemples de lettres ornées. Il est presque superflu d'ajouter *qu'on ne doit pas changer de procédé d'une lettre à l'autre* ; ce serait même une preuve de mauvais goût. Si nous adoptons ce parti dans notre cliché, c'est simplement pour donner le plus d'exemples possibles des divers procédés sur un petit espace.

On propose donc aux élèves, avec croquis à l'appui au tableau noir, de remplir leurs lettres au moyen de hachures verticales (fig. 3), ou horizontales (fig. 2), ou obliques (fig. 4), ou ondulées (fig. 5), ou encore au moyen de gros points groupés dans le haut (fig. 1), dans le bas (fig. 6), ou encore dans le contour

des lettres (fig. 7). Pour remplir ces fonds de points, on aura avantage à se servir d'une grosse plume Redis qui permet de couvrir rapidement de grandes surfaces.

Au lieu de décorer l'intérieur de la lettre, on peut encore faire ressortir le texte en opérant sur le fond ; soit en peignant ce fond en noir, soit en le couvrant de hachures ou de points dont les fig. 1 à 8 montrent des exemples, ou encore en dessinant des ombres portées à 45°, tracées de l'angle supérieur de la lettre. Les ombres s'étendent soit à droite (fig. 9), soit à gauche (fig. 10).



Quel que soit le parti pris, il ne faut pas perdre de vue cette règle essentielle : *le texte sera d'autant plus lisible que la différence de foncé sera accentuée entre les lettres et le fond*. Si les lettres sont claires, le fond sera donc foncé, et vice versa. Très souvent, les débutants ont le tort de couvrir à la fois les lettres et le fond de hachures où de points, d'où il résulte à distance une grisaille sans aucun intérêt.

Quand les élèves seront devenus habiles dans le tracé des lettres, on pourra leur suggérer encore un procédé facile et intéressant quand il est soigné : le trait tremblé, ou ondulé (fig. 11 et 12). Bien entendu, on commence par *esquisser les lettres au crayon*, et comme d'habitude avec un *trait rectiligne*, puis on fait onduler la plume en les passant à l'encre.

Les lettres à large plein et à trait ondulé, comme celles de la fig. 12, peuvent être ornées de points comme le montrent les exemples donnés plus haut (fig. 1, 6, 7, 8) ou encore peintes entièrement en noir.

R. BERGER.

LECTURE ORTHOGRAPHE

Habitants des eaux.

(Fragment du chap. : « Louhélie sous le grand nénuphar ».)

...Heureuse d'avoir une compagne disposée à l'écouter, la vieille anguille fit à Louhélie un conte merveilleux...

Elle décrivait la mer natale aux eaux chaudes et l'inextricable fouillis des algues multicolores. Puis elle disait le long voyage des jeunes anguilles. Par

millions, emportées par les courants tièdes, elles échappaient, à cause de leur petitesse même, aux requins et aux autres grands carnivores des eaux. Elles naviguaient en surface avec les poissons volants aux vastes nageoires, puis elles s'enfonçaient aux abîmes où rôdent des lueurs blêmes où nagent de bizarres poissons lumineux, où croissent d'étranges animaux-plantes épanouis en floraisons phosphorescentes. Elles glissaient sur les plateaux sous-marins, parmi les raies cartilagineuses, se mêlaient au peuple des aplatis qui nagent sur le côté : barbues, turbots, carrelets, soles, plies et limandes. Près des côtes, la marée, deux fois par jour, les balançait : le flux les jetait au rivage, le reflux les ramenait au large. Trouvant enfin l'embouchure du fleuve, elles s'y engageaient avec de grands esturgeons féroces qui n'allaien pas loin, avec des saumons aux flancs roses et des plies qui, au contraire, les accompagnaient longtemps...

...Dans l'air radieux, des moustiques tournoyaient, des mouches bleues bourdonnaient. Des phryganes, joyeuses de déployer leurs ailes neuves, se posaient, légères, à la pointe des joncs. Leur enveloppe de larve à peine rompue, des éphémères, qui devaient mourir avant la fin du jour, s'exaltaient dans la douce lumière blonde. Des araignées couraient à la surface de l'eau avec des pattes de sept lieues. De gros dytiques bruns plongeaient jusqu'aux fonds de vase, d'où ils envoyoyaient des chapelets de bulles. La poule d'eau montrait des tours à ses petits ; les fauvettes des roseaux jouaient à cache cache ; les martinets au vol rasant baignaient la pointe aiguë de leurs ailes. Assises en plein soleil sur des feuilles de nénuphar, des grenouilles vernies, aux yeux cerclés d'or, gonflaient leur gorge blanche et coassaient à bouche fermée...

...Les poissons arrivèrent. D'abord, le menu fretin des ablettes aux écailles nacrées, les petits chevesnes turbulents, les truites arc-en-ciel, agiles comme vif argent, et le régiment des gardons de surface aux fines nageoires de dentelle rose.

Sur les petites grèves ensoleillées des rives évoluaient avec ensemble des bandes de vairons à reflets, de goujons dodus et de têtards à queue courte dont les pattes commençaient à pousser.

Au fond, sur le sable et les bancs de limon, jouaient de gros chevesnes musculeux à bouche ronde, des gardons élégants, muscadins plus pâles que leurs cousins de surface, de larges, lentes et paresseuses brêmes qui se suivaient à la file et se retournaient toutes à la fois, brillantes comme des plaques argentées.

De longs brochets verdâtres aux flancs rayés de jaune ouvraient un bec immense et montraient leurs dents recourbées. Les plus agiles d'entre eux défaient les truites aux jeux de vitesse ; ils traversaient comme des flèches l'eau transparente, poignardaient les touffes d'herbes aquatiques, le long des rives. L'armée verte et noire des perches flottait nonchalamment comme un lent cortège de promeneuses paisibles. Et puis, soudain, les perches faisaient le simulacre du combat. Elles frémissaient comme sous le coup d'une grande colère, se ruaien toutes leurs piques dressées. Armées jusqu'aux opercules, les nageoires d'un rouge de sang, elles faisaient des bonds de tigres parmi les ablettes, rayaien la surface moirée et leurs dures écailles aux reflets métalliques jetaient des éclairs. Les barbillons nageaient en rangs serrés, fiers des quatre tentacules qui pendaient à leur lèvre. De grosses carpes suivirent, importantes, cossues, habillées d'une solide cuirasse d'écailles mordorées. On n'attendait plus que les tanche. Elles vinrent enfin, vertes, grasses, un peu bossues, rayant le limon de leur ventre pâle.

(E. Pérochon : *Le Livre des Quatre saisons.*)

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Grands ouvrages Hachette

Voyage en Corse

(10 jours)

5 jours à travers la Corse entièrement en autocar.

Visite de Marseille et excursion à la "Grande Corniche". Séjour merveilleux sur la Riviera et dans l'île de Beauté. **PRIX PAR PERSONNE : fr. 198.—.**

Inscriptions jusqu'au 2 avril à "VISA" Bureau International de Voyages à Fribourg, téléphone 353, ch. post. Ila 1221, et auprès de

Mlle M. Gerber, inst., Gare 14, LE LOCLE,

Mlle S. Offliger, inst., rue F. Amiel 5, GENÈVE,

M. A. Schwab, inst., ROUGEMONT (Vaud).

(Voir programme détaillé dans le numéro du 14 mars.)

Quel instituteur romand à la campagne prendrait pour 6 mois

jeune Suisse allemand

pour le préparer à l'école normale bernoise?

Indiquer conditions à ERZINGER, La Tour-de-Peilz.

Allemand ou anglais

garanti en 2 mois, **italien** en 1. Cours de 2, 3, 4 semaines également. Enseignement pour tout âge et à toute époque. Diplôme langues en 3 mois, diplôme commerce en 6. Références.

ÉCOLE TAMÉ, BADEN 57

Cours officiels d'allemand
organisés par le Canton et la Ville de St-Gall à

I'institut pour Jeunes Gens

sur le **ROSENBERG** près **ST-GALL**

(anc. Institut Dr. Schmidt)

L'unique école privée suisse avec cours off. d'allemand. Possibilité de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections générales de l'École (Maturité, diplôme commercial). Juillet-Sept. Cours de vacances.

Direction: Dr. Lusser et Dr. Gademann.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎT LE SAMEDI

Rédacteur de l'«Educateur»:

ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
VEVRY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

Mme L. CORNUZ, VEVRY
AD. LAGIER, GENÈVE
Mlle N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX II. 6600 TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES RAMEAUX PÂQUES

*Offrez des livres, ce sont
les cadeaux les plus appréciés*

LIBRAIRIE PAYOT

*LAUSANNE - GENÈVE - NEUCHATEL
VEVEY - MONTREUX - BERNE - BALE*

GRAND CHOIX DE LIVRES EN TOUS GENRES

*Bibles - Nouveaux Testaments - Psautiers
Livres de prières - Rappelle-toi*

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Bureau de placement. — En faveur de nos enfants.*
— Travail féminin. — Un curieux questionnaire médical. — Nécrologie. —
Assemblée des délégués T. F. — NEUCHATEL : Assemblée des délégués. —

INFORMATION : *Vacances de Pâques. — Chez nos voisins. — Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : P. B. : *Pour le 18 mai. — SAMPEYRE : A propos de jargon scolaire.* — A. SCHÜLE : *A propos de sourires. — CARNET DE L'INSTITUTEUR : Comment lutter efficacement contre l'abâtardissement de la langue.*
PRATIQUE : R. BERGER : *La calligraphie et le dessin. — R. M. : Arithmétique.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

BUREAU DE PLACEMENT S. P. V.

Famille de Dietikon (Zurich) désire échange de jeunes filles pour suivre l'école (une année à partir de Pâques). L. CORNUZ, *inst^{ce}*, Vevey.

EN FAVEUR DE NOS ENFANTS

A la *Tour-de-Peilz*, M. Cornaz, professeur de musique, a fait bénéficier le musée scolaire du produit de son audition annuelle.

Un membre du Comité a en outre fait un don spécial pour aménager une salle de projections ; en effet, deux appareils modernes ne peuvent que rarement être utilisés faute de place.

A Vevey, c'est le *Fonds Robin* qui fournit aux œuvres scolaires leur principal appoint. E. Robin, Français de naissance, a vécu à Chardonne, puis à Vevey, vers 1905 ; il se prit d'affection pour la contrée et donna, dans toutes les communes du cercle, des sommes importantes au profit des écoles et des institutions charitables en faveur de l'enfance. Grâce à lui, les courses scolaires, les camps de vacances sont organisés à bon compte ; on distribue chaque hiver bien des paires de chaussures et des repas gratuits.

Une place de Vevey porte son nom et une plaque commémorative, au collège des garçons, rappelle le souvenir de ce bienfaiteur. L. Cz.

TRAVAIL FÉMININ

Petites glanures.

— En *Esthonie*, où l'on a voulu contraindre au repos les femmes fonctionnaires mariées, 70 % de ces « persécutées » ont immédiatement divorcé pour garder à la fois leur poste... et leur mari.

C'est peut-être pour diminuer le nombre des femmes célibataires que l'*Angleterre* vient de permettre enfin aux institutrices de continuer à enseigner après leur mariage.

Revue de Paris, 15 mars 1936.

R. MILLET.

— ...En rendant inutile l'apprentissage professionnel de la femme, on tue chez elle le goût du travail, la joie du travail ; on contribue à augmenter le